

ELECTRO CONTROLEUR D'ETANCHEITE BP

Appareil de contrôle des réseaux gaz à pression inférieure ou égale à 50mb.



Le dispositif électro compresseur (Réf. : 24626) permet de vérifier l'absence de fuite par différence manométrique conformément aux préconisations de la NF DTU 61-1 partie 3 en ce qui concerne l'essai ou le contrôle d'étanchéité des installations intérieures de gaz domestique alimentées en basse pression.

CARACTERISTIQUES

Appareil monobloc et fiable à l'installation en lieu et place du compteur ou sur un robinet de gazinière.

Equipé d'un micro compresseur (l'installation est gonflée à la pression de service) connecté à un pressostat fermant automatiquement à la pression d'environ 40mb (évitant le déclenchement des sécurités des appareils).

La façade comporte un manomètre à membrane, gradué tous les 1 mbar, avec index mobile permettant d'indiquer la pression de début du test. La fuite éventuelle est signalée par la baisse de pression lue au manomètre.

Livré en mallette 250x181x80mm avec accessoires, flexible, raccords F1/2, M1/2-M6/20 et M1/2-M20/150.

Poids total : 1.7 kg



Recherche de fuite :

La recherche de fuite peut être réalisée par une **seule personne** grâce au maintien en pression que peut générer l'électro compresseur. Pour cela, il suffit de conserver l'électro compresseur raccorder sur la canalisation et de positionner la poignée rouge sur la position « O », celui-ci maintiendra la pression d'essai dans la canalisation afin d'alimenter en permanence la fuite et la rendre visible au produit moussant.

L'absence de fuite de toute installation visée par l'arrête du 28/02/2018 est vérifiée par un essai d'étanchéité défini dans le guide général du CNPG « Installation de gaz », soit :

Installation d'habitation neuve :

A l'issue des travaux :

- lorsque la longueur de canalisation est supérieure ou égale à 2m, ou que l'installation fonctionne à une pression supérieure à 400 mbar, l'installateur réalise un essai d'étanchéité à l'aide d'un dispositif manométrique ;
- lorsque la longueur de canalisation est inférieure à 2m et que l'installation fonctionne à une pression inférieure ou égale à 400 mbar, l'installateur réalise un essai d'étanchéité à l'aide d'un dispositif manométrique ou vérifie l'étanchéité apparente de l'installation.

Installation d'habitation modifiée

A l'issue des travaux :

- lorsque l'installation fonctionne à une pression supérieure à 400 mbar ou que la modification consiste en un ajout, un retrait, un déplacement ou un remplacement d'un tronçon de canalisation fixe de longueur supérieure ou égale à 2m, l'installateur réalise un essai à l'aide d'un dispositif manométrique.
- lorsque l'installation fonctionne à une pression inférieure ou égale à 400 mbar, l'installateur réalise un essai à l'aide d'un dispositif manométrique ou vérifie l'étanchéité apparente de l'installation

Ou la NF DTU61.1 P3, soit :

NF DTU 61.1 P3 TABLEAU 6 – ESSAI D'ETANCHEITE							
Pour canalisation à pression inférieure ou égale à 400mb et longueur inférieure ou égale à 2 mètres.							
Nature du gaz distribué	Pression de service (p)	Pression d'essai (+/-10%)	Caractéristiques du manomètre			Temps de stabilisation	Durée minimale de l'essai
			Type	Résolution	Plage de pression		
Gaz distribué en réseau	50 < p ≤ 400 mbar	p	Métallique	5 mbar	0 – 500 mbar	15 minutes	10 minutes
	P ≤ 50 mbar	p	Colonne d'eau ou métallique	1 mbar	0 – 60 mbar	0	10 minutes

Références AOI

24626

Désignation

Electro contrôleur d'étanchéité 40mb.



AVI ORN INDUSTRIES S.A.S. – 12, rue Guynemer – Z.I. – 33290 BLANQUEFORT CEDEX

Tél : 05 56 95 60 20 - E-mail : info@avi-orn-industries.fr

Site : www.avi-orn-industries.fr

